

Plan “Grand froid”

Du 1^{er} novembre 2025 au 31 mars 2026

N'hésitez pas à contacter le CCAS de Decazeville

Recensement des personnes fragiles ou isolées pour la période hivernale

Comme chaque année, la Ville de Decazeville et le CCAS mettent à la disposition des habitants un **registre nominatif** destiné à recenser les personnes **âgées de plus de 65 ans** ou **en situation de handicap**, lorsqu'elles sont **fragiles, isolées et résident à leur domicile**.

Ce registre s'inscrit dans le cadre du **plan d'alerte et d'urgence départemental**, mis en œuvre en cas de **risques exceptionnels**, notamment lors d'épisodes de **grand froid**.

Son objectif est de **faciliter l'intervention rapide des services du CCAS** auprès des personnes inscrites, en cas de déclenchement du plan départemental par la préfecture.

En cas d'annonce d'un épisode de grand froid, **un contact régulier** sera établi tout au long de l'hiver afin de **veiller au bien-être et à la sécurité** des personnes concernées.

L'inscription sur ce registre peut être effectuée :

par la personne elle-même, par son représentant légal, ou par un tiers (famille, voisin, ami, service d'aide à domicile, etc.). Les demandes peuvent être adressées :

- **par écrit** au CCAS de Decazeville – 2A, rue Cayrade, ou **par téléphone** au **05 65 43 82 60**.

Horaires d'ouverture :

- ⇨ *lundi et mercredi de 8h-12h / 14h-17h,*
- ⇨ *mardi et jeudi de 8h-12h,*
- ⇨ *vendredi de 8h-12h / 14h-16h.*

L'inscription sur le registre nominatif du CCAS est **facultative**.

Les informations recueillies sont strictement limitées à l'**identité** et à la **situation à domicile** de la personne concernée. Chaque personne inscrite dispose d'un **droit d'accès et de rectification** des données la concernant. Toutes les **mesures nécessaires** sont mises en œuvre pour **garantir la confidentialité et la sécurité** des renseignements collectés.

Face au risque de grand froid

Avant l'hiver : anticipez

- Vérifiez le **bon fonctionnement de votre installation de chauffage**.
- Évitez l'usage prolongé de **chauffages d'appoint à hydrocarbures**, susceptibles d'émettre du **monoxyde de carbone**, un gaz **inodore, incolore et très toxique**.
- Préparez un **kit d'urgence** : vêtements chauds, couvertures, lampe de poche, bouteilles d'eau... notamment dans votre véhicule. **En cas de déclenchement du dispositif « grand froid »**
- **Restez chez vous** autant que possible.
- Si vous devez sortir, **couvrez soigneusement** les zones les plus exposées : tête, mains, pieds, cou.
- **Limitez les efforts physiques** et les activités extérieures.
- **Alimentez-vous correctement** et buvez régulièrement.
- Maintenez la **température intérieure autour de 19°C**.

Solidarité et vigilance

- Si vous repérez une **personne sans abri ou en difficulté**, **appelez le 15**.
- **Prenez des nouvelles** de vos proches, de vos voisins âgés ou isolés. Un simple appel peut faire la différence.



HIVER

LES CONSEILS EN CAS DE FROID

Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable.



Couvrez-vous la tête et les mains.



Évitez les sorties le soir et la nuit.



De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et **prenez une boisson chaude.**



Pas de boisson alcoolisée.



Attention aux appareils utilisés pour vous chauffer.

Les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu.

Ne jamais utiliser de cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer.



Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement



Risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone



Aérez votre logement quelques minutes chaque jour, même en hiver.